

		16^{ème} RALLYE TT TERRES DU GÂTINAIS	29, 30 avril et 1^{er} mai 2022			N° Course
BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le :				18 avril 2022		

Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante :	Mme Sophie GARDIA - 358 Rue des Pinières - 45270 LADON					
Montant des droits d'engagement :	550€	A l'ordre de :	ASA LOIRET			
Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : www.rallyegatinais.fr						

EQUIPAGE :	CONCURRENT (si différent pilote)	PILOTE	COPILOTE (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)	VEHICULE engagé		
NOM :				Constructeur :		
Prénom :				Dénomination :		
Adresse :				Année construction :		
Code Postal :				N° passeport technique :		
Ville :				Date passeport :		
Date naissance :				N° Châssis :		
Lieu naissance :				Moteur (marque) :		
N° portable :				N° moteur :		
Mail :				Cylindrée moteur atmosphérique :		
N° permis :				Cylindrée corrigée si suralimentation :		
Délivré le :				(suivant article 282.3.1 FFSA)		
Préfecture :				Carburant :	DIESEL	ESSENCE
N° licence :				Roues motrices :	Quatre	Deux
Type licence :				Si Tuteur : A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur		
Code ASA :				Éligible légend group :		
				OUI NON		
Signatures :		N° Licence tuteur :		Groupe :		Classe :

Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.

Versement des primes : Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.

SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDÉE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGÉS). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.

RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS				RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES			
Numéro	Date d'engagement	Règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur	GRUPE	CLASSE	OK